



**بنك الإسكان**  
**BANQUE DE L'HABITAT**

## **Avis de consultation nationale n° CA/D.C.I. 01/2016**

### **ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS DU GROUPE DE LA BH**

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer une consultation Nationale pour l'acquisition d'une solution de consolidation des états financiers du groupe de la banque.

Peuvent participer à la présente consultation, toutes les sociétés de droit tunisien, spécialisées en ingénierie informatique et qui disposent d'un service après vente.

Les représentants des sociétés spécialisées qui désirent participer au présent appel d'offres, doivent se présenter au **Secrétariat permanent de la commission des marchés publics de la Banque de l'Habitat sis – au 5<sup>ème</sup> étage bureau n° 507bis de l'Immeuble administratif de la Banque de l'Habitat, Bloc K, Espace de Tunis 1073 Montplaisir Tunis**, munis de leur carte d'identité nationale et du cachet de la société représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la fourniture d'un reçu justifiant le versement en espèce de la somme non récupérable de trente dinars (30d) au compte courant bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir.

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central :18, Avenue du Mohamed V, 1080 Tunis.

Elles doivent être présentées, conformément aux indications de l'article 10 du cahier des clauses administratives particulières de la consultation, comme suit :

- Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR**

**CONSULTATION N° CA/D.C.I. 01/2016 relative à**

**L'acquisition d'une solution de consolidation des états financiers du groupe de la BH»**

Cette enveloppe extérieure doit renfermer sous peine de nullité :

1. Les pièces administratives énumérées de A1 à A7 désignées aux points I et II de l'article 10 du cahier des clauses administratives particulières de la consultation, y compris la caution bancaire provisoire qui est fixée à mille dinars (1.000 d).
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe T – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces énumérées de T1 à T14 désignées au point III de l'article 10 du cahier des clauses administratives particulières de la consultation.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe F – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces F1, F2 et F3 désignées au point IV de l'article 10 du cahier des clauses administratives particulières de la consultation.

**Les copies scannées des documents demandés sous formes originales ou de copies conformes aux originaux ne sont pas acceptées.**

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 26/04/2016** jusqu'à 16 heures ; date et heure limites fixées pour la réception des offres, sachant que la date d'arrivée consignée au cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi.

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.